

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 29 DÉCEMBRE.

On écrit de Cologne le 29 décembre :
Nous avons été étonnés de lire dans la *Gazette universelle d'Augsbourg*, ainsi que dans plusieurs autres journaux allemands, que le doyen du chapitre, le Dr Husgen, avait refusé d'accepter sa nomination d'administrateur capitulaire du diocèse, d'autant plus que cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

— Il est assez remarquable de trouver l'article suivant de la *Gazette de Hanovre* :

Heidelberg, le 24 décembre.

Ce soir nous avons vu arriver ici un certain nombre d'étudiants de Gœttingue qui ont le projet de continuer à notre université leurs cours de droit ou de philosophie qu'ils avaient commencés à l'université de Gœttingue. Nous pensons qu'il en arrivera encore d'autres après le nouvel an. Ils recevront un accueil d'autant plus empressé que notre université n'est pas très-fréquentée dans ce semestre. Gervinus a exercé pendant plusieurs années les fonctions de professeur privé (*privat docent*) à notre université, et compte beaucoup d'amis et de partisans parmi nous.

— On écrit de Francfort à la *Gazette d'Augsbourg*, que le comte de Sylva est chargé, comme on sait, d'accomplir par procuration le mariage de la princesse de Beira, avec don Carlos, de la part de ce prince. La princesse se rendra immédiatement en Espagne. Le comte de Sylva est chargé de remplir encore d'autres missions.

Il paraît que le voyage du duc de Nemours en Allemagne a pour objet de faire plus ample connaissance avec une princesse de la maison de Saxe, qu'on voudrait volontiers lui accorder en mariage. (G. d'Augsb.)

— On écrit de Berlin, le 24 décembre :

La *Gazette d'état* reproduit aujourd'hui un article publié par la *Gazette de Luxembourg*, relative à la forêt de Grunenwald, et qui défend la diète germanique au sujet des mesures qu'elle vient de prendre sous ce rapport; mais la *Gazette d'état* a omis certaines expressions du journal hollandais, comme gouvernement *insurrectionnel* de Belgique, et autres semblables.

Une instruction très sévère est ouverte en ce moment sur l'affaire de Munster, plusieurs étudiants et séminaristes y sont impliqués et ont été arrêtés, entre autres le fils du conseiller du gouvernement F... La faculté catholico-théologique de cette ville comptait 150 étudiants, dont 30 étrangers.

Des nouvelles venues du Hanovre disent que le roi aurait l'intention de convoquer les anciens états pour le mois de février prochain.

On s'entretient beaucoup du projet qu'aurait le gouvernement de réduire l'intérêt de toute la dette publique à 3 1/2 ou même à 3 p. c.

Il est aujourd'hui hors de doute que l'Autriche prend une part très active à la solution du différend avec l'archevêque de Cologne; car dans cet empire on accorde la plus haute importance à toute question religieuse; nulle part la religion et la politique ne s'identifient comme là.

FEUILLETON.

CALIGULA.

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES DE M. ALEXANDRE DUMAS.

Le premier acte de cette tragédie de *Caligula*, ou, si vous aimez mieux, le *prologue*, est une espèce de comédie préparatoire dans laquelle l'auteur vous présente, avec de grands efforts pour ne rien oublier, tous les petits détails de la vie vulgaire à Rome : Les barbiers, — les vendeurs, — les baigneurs, — les dames dans leur lit, — les chiens accompagnant le patron, — les journaux lus à haute voix à la porte des barbiers, — Toutes sortes de petits détails, mais frivoles, mais d'ailleurs annoncés les uns sur les autres et sans trop de choix, et comme si l'auteur voulait nous montrer tout d'un coup ce qu'il aura appris aussi tout d'un coup, en peu de jours. C'est là en effet une intelligence pétulante qui ne sait guère attendre l'a propos, et qui souvent manque son but pour y marcher trop vite. La science véritable, la connaissance profonde de l'antiquité n'a pas cette allure inquiète et précipitée; elle marche plus lentement, plus sagement; on n'improvise pas ainsi toute une série d'idées, de petits faits, de coutumes domestiques, d'habitudes privées et publiques. Il a fallu toute sa vie à l'abbé Barthélemy pour écrire le *Voyage d'Anacharsis*; il a fallu quinze ans de travail à M. Déobry pour préparer les matériaux de ce beau livre : *Rome au siècle d'Auguste*; M. Alexis Monteil travaille depuis vingt ans à l'*Histoire des Français*. Mais aussi, dans ces livres excellents, que de modération, que de simplicité, et comme chacun de ces petits détails arrive bien à son heure, et seulement à l'instant où le sage écrivain en a besoin!

Dans ce prologue de *Caligula*, si rempli de détails, d'accidents et d'aventures, trois jeunes gens se promènent sur la place publique, trois jeunes Romains calqués sur les jeunes gens de Pétrone, bavards, éloquents, intrépides, oisifs; l'un d'eux surtout, nouveau débarqué de la ville d'Athènes, véritable Athénien pour l'atticisme, déclame sans pitié pour lui-même contre l'empereur. Il y a beaucoup d'esprit, de verve, mais aussi beaucoup d'in vraisemblance, dans le récit de ce jeune homme, qui doit se gouverner cependant des délateurs de Tibère. Aussi à peine a-t-il achevé sa harangue, que notre malheureux Athénien se rend aux bains pour y mourir doucement de la mort de Sénèque. En vérité, même pour un jeune homme qui vit sous Caligula, ce jeune homme se hâte un peu trop. Personne ne s'inquiète encore; toute la ville est occupée à cette heure du triomphe grotesque de l'empereur; et

Aussi avant son départ pour Rome, M. de Busen a-t-il eu plusieurs entretiens avec M. le prince de Metternich, lors de son passage à Vienne, et l'on croit qu'il y a été question de résoudre toute difficulté, en accordant à Mgr. Droste de Vischering une charge épiscopale convenable dans les états autrichiens.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 29 DÉCEMBRE.

Sir Georges Arthur, lieutenant gouverneur du Haut Canada, a été reçu hier soir par lord Glenely en audience de congé. Il partira aujourd'hui pour son gouvernement.

— On apprend que les régiments n. 20 et n. 71 ont reçu ordre de partir au printemps pour le Canada; on parle aussi d'une brigade de la garde qui doit s'y rendre. Ces troupes sont destinées à remplacer celles qui ont été envoyées dans le Bas Canada. Plusieurs officiers à demi solde doivent partir tout de suite pour le Canada.

Des nouvelles du Haut Canada, en date du 28 novembre, annoncent qu'il s'y manifeste aussi des symptômes de mécontentement. A Uxbridge, il a été tenu une assemblée nombreuse de l'Union politique, dans laquelle des résolutions ont été adoptées, portant que les membres sympathisent avec leurs concitoyens du Bas Canada. Ces résolutions ont été publiées et ont en tête ces mots : *Liberté, vérité, union et le bien-être général.*

— D'après les dernières nouvelles de Montréal, en date du 28 décembre, Brown, le général des insurgés, Papineau et O'Callaghan, un des principaux instigateurs de la rébellion, n'avaient pas encore été arrêtés. Avant l'affaire de St. Charles, les prêtres avaient administré le saint sacrement aux rebelles pour les encourager à mourir ou à vaincre.

FRANCE. — PARIS, LE 1^{er} JANVIER.

Le *Journal des Débats* garde aujourd'hui le silence le plus profond sur le contre ordre qui aurait été donné aux divers corps de troupes de suspendre leur marche vers la frontière. Nous ne pouvons donner d'autres explications de ce mutisme que celles que nous transmet notre correspondant particulier. Voici ce qu'il nous écrit :

« On s'était trop hâté de prendre au mot un journal ministériel au sujet d'une lettre écrite par le roi de Prusse au roi des Français, sur l'affaire Hollandaise. Il est aujourd'hui certain que quelle qu'ait été l'effusion épistolaire entre les deux monarques, les préparatifs pour des démonstrations hostiles continuent, et qu'aucun des ordres donnés pour former un camp d'observation n'a été révoqué. »

— On écrit de Metz :

Dans la nuit du 28 au 29 est arrivé ici l'ordre de mettre sur le pied de guerre deux batteries des 8^e et 10^e régiments d'artillerie. On pense qu'elles sont destinées à être dirigées sur la frontière de Luxembourg, où les Belges ont rassemblé quelques troupes par suite des prétentions du roi de Hollande sur la forêt de Grunenwald. On assure que 4 compagnies du 3^e régiment de génie ont reçu le même

partir a été généralement fâché de voir si tôt disparaître ce jeune homme insolent et goguenard, qui aurait pu très bien jouer son rôle jusqu'à la fin de la comédie, mais c'en est fait, ce jeune homme va mourir.

En même temps, à droite de l'acteur, arrive un magnifique cortège précédé de hérauts et de trompettes. Ce cortège, c'est celui du triomphateur Calus. Les Heures précèdent son char en chantant des odes de triomphe, *Io triumpho!* comme dit Horace; mais ces odes mal déclamées ne valent pas celles d'Horace. Du côté opposé passe Messaline portée dans sa litière. Ce que Messaline est venue faire dans cette maison isolée, la nuit, sous le nom de Lysippe, une malheureuse courtisane que des honneurs Messaline, vous le devinez sans peine à la litière de Messaline se tient Cléopâtre le tribun; enfin, sur le devant du théâtre, passe, porté aux gémonies, le cadavre d'un malheureux qui vient d'être exécuté. Vous avez ainsi en même temps le char de Caligula traîné par les Heures, la litière de Messaline portée par des licteurs, la litière du cadavre poussée par des bourreaux; ceci est une chose que le drame moderne appelle une trilogie; la courtisane, l'empereur, la victime, et tout autour de ces trois voitures, ce sont des bruits, des cris de fêtes, des menaces; et comme en même temps la décoration est surchargée des plus grands édifices de Rome, le Capitole par exemple, et comme dans toutes ces décorations, parmi ces turbulents, au milieu de tout ce bruit, le poète de son côté redouble de bruit, d'esprit, d'imagination, de science et de mouvement, il arrive qu'on s'estime fort heureux de sortir de ce prologue et de ce tumulte, de voir enfin l'action s'engager dans une atmosphère plus calme, avec moins de détails inutiles, et avec des personnages moins nombreux.

Enfin donc le premier acte arrive, le drame commence, nous sommes dans une belle maison d'été, près de Tibur, le doux pays si souvent chanté chez la vieille Junia, la nourrice de l'empereur. Junia est la mère d'une belle personne, Stella, la sœur de lait de Caligula. Mais Junia, femme prudente, tant qu'a vécu Tibère, a tremblé pour sa fille. Elle a donc caché Stella dans les forêts de la Gaule, et maintenant que Caligula a remplacé Tibère, Junia rappelle sa fille. Au lever du rideau Junia, à genoux, implore les dieux lares pour son enfant. Sa prière est ardente, suppliante, et l'on voit que la vieille Romaine, dans tout ce débordement d'impunité et d'irnie, n'a lu encore ni les vers d'Horace, ni les poèmes d'Ovide, ni les poèmes de Lucrèce sur la *Nature des Choses*; la prière de Junia est interrompue par l'arrivée de Stella sa fille. C'est elle! Ces deux femmes s'embrassent, et puis elles se racontent leurs aventures. Il y a si longtemps qu'elles ne se sont vues! Aussitôt Stella raconte

ordre, et que le 50^e régiment de ligne a dû procéder immédiatement à la formation de ses bataillons de guerre.

P. S. Tout ce que nous venons de dire se confirme, et au moment où nous écrivons, le bruit se répand en ville qu'une insurrection a éclaté dans la Prusse rhénane. Cette nouvelle serait parvenue à Metz dans la journée.

— Les régiments destinés à former le corps d'observation de la frontière du nord doivent être réunis du côté de Valenciennes pour le 10 du mois de janvier. On s'occupe activement au ministère de la guerre de former les cadres de l'armée d'observation.

— On écrit de Toulon, le 27 décembre :

« Par le bateau à vapeur le *Vautour*, qui a mouillé hier au soir sur notre rade, nous avons reçu des nouvelles d'Alger jusqu'à la date du 24. Tout y était tranquille. Au départ du *Vautour*, on affirmait que M. le maréchal Vallée, gouverneur général, allait rentrer en France. »

« Il est arrivé à Alger des nouvelles récentes de la province de Constantine; elles sont favorables; tout a repris sur ce point son aspect accoutumé. »

— La *Gazette universelle de Cassel*, du 25, parle d'un nouveau traité entre les puissances signataires de la quadruple alliance, en conséquence duquel toutes les troupes auxiliaires qui seraient envoyées à l'Espagne porteraient les drapeaux respectifs de chacune des puissances qui les fourniraient.

— Presque toutes les personnes qui étaient compromises dans la conspiration de Louis Hubert viennent d'être rendues à la liberté. Le nombre des individus accusés, se réduira à Hubert et au sieur Leproust. Il paraît même que l'instruction a fait disparaître presque entièrement les chances qui pesaient contre ce dernier.

— C'est hier à minuit que les maisons de jeu ont été fermées pour toujours.

Dès cinq heures, les salles de Frascati regorgeaient de nouveaux amateurs arrivant du dehors. En ce moment, le bénéfice de la journée s'élevait, pour tous les tripots, à plus de 150,000 fr. Le bénéfice du mois de décembre est monté à la somme énorme de 300,000 fr. L'intérieur des salles offrait un spectacle extrêmement animé.

Beaucoup d'hommes du monde avaient obtenu la faveur d'être admis à observer cette agitation nouvelle pour eux. Des hommes de lettres, des banquiers, des artistes, des beaux esprits de Paris se pressaient en foule autour des tapis chargés d'or. Tout le monde voulait jouer, les principaux intéressés de la ferme, le fermier lui-même tentaient les chances de la roulette et du trente et quarante. On entendait des gens se demander avec désespoir ce qu'ils allaient devenir, où ils passeraient désormais leurs soirées. Un marchand de chevaux très connu, des Champs-Élysées, a gagné 100,000 fr.

Un jeune homme habitué des jeux alla trouver le fermier et lui dit : Je viens de tout perdre; j'ai perdu plus de cent mille francs chez vous! donnez-moi cent francs. Et le fermier donna ce qu'on lui demandait. Le joueur revint une minute après, et dit : J'ai encore perdu; donnez-moi encore 100 frs.;

à sa mère une longue histoire empruntée aux légendes du christianisme naissant. En effet, Stella est chrétienne, et vous voyez qu'elle s'y est prise de bonne heure pour se convertir. L'histoire de cette conversion est bien longue, on croirait entendre le plus long des évangiles selon St. Jean. Il faut absolument retrancher beaucoup de vers de cette scène. Il me semble d'ailleurs que la vieille mère n'y est guère préparée; tout à l'heure encore elle promettait à ses dieux lares tant d'offrandes, tant de victimes! Et maintenant que ces dieux lares, ces dieux paternés, les dieux de sa maison, ont exaucé Junia, la voilà qui écoute à l'instant même et de sang froid le récit de cette conversion, et non seulement cette même païenne écoute sa fille chrétienne lui racontant qu'elle a changé de dieu, mais encore elle l'approuve! J'oubliais de vous dire que derrière notre jeune chrétienne romaine se tient un jeune païen gaulois nommé Aquila. Aquila est le compagnon, le fiancé de Stella; il la ramène lui-même, à travers toutes sortes de périls, du fond des gaules. Aquila n'a pas encore eu le temps de se faire chrétien, mais au moins ne tient-il guère à ses faux dieux.

Aussitôt on annonce l'empereur Caligula entre en effet chez sa nourrice. On lui a dit que Stella était belle, et il veut la voir. Il faut donc que Stella paraisse; Stella paraît, elle verse du vin à l'empereur qui la trouve belle, et qui dit à un de ses hommes : *Je veux cette femme!* Le jeune Gaulois Aquila attire aussi l'attention de Caligula, qui lui fait tuer un vautour dans les airs, comme il avait à son arc une flèche enflammée. Ceci fait, l'empereur se retire, et après lui Aquila et Stella, qui vont faire inscrire leurs noms chez le préteur.

Mais à peine sortis de chez Junia, les deux jeunes gens sont assaillis par les satellites du tyran. On enlève Stella des mains d'Aquila; Aquila revient blessé dans cette maison désolée; mais à peine a-t-il raconté à Junia le rapt de sa fille, que trois hommes arrivent, précédés du préteur; l'un de ces hommes déclare qu'Aquila est son esclave, et que voici les témoins, et qu'il réclame le fugitif. Les témoins prêtent le serment légal; le préteur rend Aquila à l'homme qui le réclame. Cette scène n'est pas sans effet, à cause même de sa brutalité, mais vous avouerez que c'est là l'interpréter cruellement la loi.

Junia, de son côté, voyant sa fille perdue, son gendre vendu, comme esclave, brise ses dieux paternés; ces pénates d'or se brisent en effet comme de simples pénates en plâtre doré.

Au second acte, nous sommes chez Jupiter, je veux dire chez Caligula. Le maître a peur; car la foudre gronde, l'éclair brille (et par parenthèse, puisqu'il fait ce temps d'orage, on devrait bien ne pas nous montrer au dessus de nos têtes ce ciel pur et serein) Don! ce lâche tyran

Le fermier les donna. Les filles de joie du lieu jouaient avec fureur, et quand elles perdaient, elles obtenaient facilement quelques jetons d'or de sa générosité. Quelqu'un lui faisant à ce propos une observation, il répondit : Je joue contre moi ; ils vont me rendre cela.

A minuit sonnant, la roulette fut arrêtée, la taille ne fut pas même achevée. Joueurs et spéculateurs se retirèrent au milieu d'une grande affluence de personnes qui attendaient dans la rue Richelieu à la porte de Frascati. Le fermier des jeux redoutant les réclamations que feraient pleuvoir sur lui les joueurs malheureux, quitta Paris demain.

Un ouvrier s'est tué en sortant du 113. Deux jeunes gens qui ont perdu des sommes considérables, ne sont pas rentrés à leur logement. On nous parle, mais vaguement, de plusieurs suicides consommés. Dans le quartier de l'Opéra, des coups de feu ont été entendus cette nuit. La morgue et la presse nous expliqueront cela.

Parmi les joueurs les plus ardents du tripôt de Frascati, on remarquait non sans étonnement, un individu dont la faillite est notoire parmi les gens de lettres et qui est en fuite depuis plus de six semaines.

— Ou écrit de la Champagne, le 28 décembre :

« Depuis une huitaine nous jouissons de la douce température du printemps. L'églantier dans nos campagnes, n'est pas encore partout effeuillé, et dans nos jardins le rosier donne déjà des signes apparents de germination. Le chèvrefeuille même est en quelques endroits entièrement épanoui. Dans un jardin situé à la pointe de Fouchy, un pommier de haute tige est encore chargé de fruits dont la couleur dorée contraste avec la teinte rembrunie du paysage. La journée d'hier a été surtout remarquable par sa température : le thermomètre de Réaumur, à l'air libre, à l'ombre, a marqué 10 degrés au-dessus de zéro. »

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Madrid, 24 décembre.

Je puis vous donner comme certain qu'un changement de ministère est arrêté. A l'exception d'Espartero, qui conserve le portefeuille de la guerre, tout le cabinet va être renouvelé. Cette fois, MM. Martinez de la Rosa et Torneo consentent à prendre place dans la combinaison. Cordova serait nommé commandant en chef de l'armée du Nord et vice roi de Navarre. Alvis remplacerait, en Catalogne, le baron de Meer, qui lui-même aurait le gouvernement de l'île de Cuba. Tous ces remaniements sont l'œuvre d'une camarilla qui sans doute n'en prévoit pas les conséquences.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 2 JANVIER.

Hier, à l'occasion du nouvel an, les ministres, le corps diplomatique, les membres du sénat présents à Bruxelles, la députation de la chambre des représentants, les cours et tribunaux; les autorités civiles et les fonctionnaires supérieurs, les directions de la société générale et de la banque de Belgique, les officiers généraux, les états majors, les officiers des gardes civiques et de l'armée, et les personnes présentes, ont eu l'honneur d'adresser leurs félicitations à leurs majestés. Les réceptions ont été fort nombreuses.

Nous reproduisons ici les discours adressés à L. M.

Discours de M. le président de la chambre des représentants.

« Sire, au renouvellement de l'année, nous venons vous adresser les félicitations de la chambre des représentants et vous apporter l'expression des vœux qu'elle ne cesse de former pour la prospérité du règne de V. M.

« Ces vœux, sire, vont se recevoir de toutes parts, et, en recueillant ces témoignages de confiance et d'affection, votre majesté doit éprouver le sentiment le plus doux à un roi.

« C'est cette confiance qui a fait accueillir avec calme, mais en même temps avec la ferme résolution de maintenir nos droits, la nouvelle des événements dont nous paraissions menacés.

« Appréciant les bienfaits de la paix, nous espérons que les justes réclamations de votre gouvernement n'auront pas été méconnues; mais, animés de l'amour de la patrie, nous nous empresserons toujours, par un concours efficace, de seconder les efforts de V. M., assurés qu'ils n'ont d'autre but que l'intérêt du pays et le maintien de la dignité nationale.

« Madame! Permettez-nous d'exprimer à V. M. les vœux que nous formons pour son bonheur. Qui mérite mieux d'en jouir, vous qui avez su le placer sur le trône, en faisant celui de votre auguste époux!

tremble et cache sa tête. — Triste et dégoûtant spectacle! A chaque nouvel éclair la peur du tyran redouble. Enfin la tempête s'apaise. Caligula de nouveau se rassure. Maintenant il défie Jupiter! Maintenant il pense à immoler des hommes, à déshonorer des femmes! Que voulez-vous? Le ciel est pur. On fait donc venir Stella pour occuper le tyran.

Ici vous rappelez-vous encore l'entrevue de Néron et de Junie, et avec quel art admirable Racine a rendu Junie respectable, même à Néron? La lutte de ce tout-puissant empereur et de cette fille innocente et faible, plus elle est pleine de dignité et de réserve, plus elle est touchante et terrible. Ce qui rend le Néron de Racine un héros excellent pour le drame, c'est que Néron est jeune et beau, et fier, et intelligent, et bien élevé par Sénèque; c'est que justement Racine a pris Néron au moment où ce jeune empereur lutte encore contre ses mauvais penchants, c'est-à-dire au seul moment où il soit dramatique; car Néron, plus tard, ne sera plus qu'un Caligula plus sensé et plus méchant. Mais, au contraire, placez sous la main d'un homme comme Caligula une fille belle, innocente et pure comme Junie; autant vaudrait la livrer à demi-nue aux bêtes dévorantes du Cirque.

Néron est amoureux de Junie, Britannicus aussi; Junie aime Britannicus; voilà ce qui repose le poète, voilà ce qui lui donne tout le loisir nécessaire pour nous montrer un à un les progrès de Néron dans le crime. Caligula, au contraire, il est tout d'une pièce. Il n'a plus de progrès à faire; il est né Caligula, il mourra comme il est né. Cet homme n'aime pas Stella, tout au plus s'il la désire. Vous verrez tout à l'heure comme il la tue sans pitié ni miséricorde, comme fait le tigre quand il n'a plus faim, par précaution. Donc, pour arracher Stella aux brutalités de Caligula, on fait accourir dans ce palais inaccessible la nourrice de l'empereur, la mère de Stella; d'autre part entre chez César, Messaline. En même temps aussi, dans la rue, le peuple se soulève, comme fait la mer, demandant du blé à grands cris. Cette fois encore, ce sont mille bruits étranges et sans intérêt qui se heurtent et se croisent. Caligula, cependant, se couche sur son lit, semble ne pas entendre cette émeute. Il est occupé à signer des arrêts de mort. Plus l'émeute gronde, plus l'émeute approche et plus cet homme, qui tremblait tout à l'heure au bruit de tonnerre, est calme et tranquille. Arrivé à la fin, le consul Afranius, ce même consul qui s'est dévoué aux dieux infernaux pour sauver César, à la vue d'Afranius, Caligula se réveille. Il saisit le consul, il lui reproche d'avoir triomphé des dieux! Quoi donc! Afranius a offert à Jupiter sa vie pour sauver celle de son maître! son maître a été sauvé, et lui, Afra-

En s'associant à nos destinées, V. M. s'est acquis des titres à la vénération des Belges, sur lesquels la vertu eut toujours un si grand empire. C'est le vôtre, madame; et c'est à la fois le plus solide et le plus durable.

« Sire, madame! Si la nation confond vos majestés dans un même sentiment, elle n'en sépare pas vos augustes fils. Les princes, objet de votre affection et gage de notre avenir, jouiront longtemps, nous l'espérons, des leçons et des exemples de parents vénérés. C'est un bienfait que nous ne cesserons de demander à celui qui dispose des jours des rois et des peuples. »

Le Roi a répondu en substance, et à peu près en ces termes :

« Je commence par vous remercier, au nom de la reine et au mien, des sentiments que vous venez de m'exprimer pour nous et nos enfants, qui appartiennent au pays.

« Je suis heureux de vous voir réunis autour de moi, surtout aussi nombreux, et de voir le zèle que vous avez mis dans vos travaux, jusqu'au point de renoncer, pour soigner les intérêts du pays, à vous rendre dans vos familles.

« L'année 1838 s'ouvre sous d'heureux auspices; les nuages qui paraissent obscurcir l'horizon politique semblent s'être éloignés.

« La paix est à désirer pour tout le monde; mais nous pouvons dire que, pour la conserver, nous n'avons fait aucun sacrifice de dignité ni d'intérêt. Notre position a été la loyale, simple et franche.

« Les sentiments qui ont animé la chambre en cette circonstance ont prouvé de nouveau qu'elle était entièrement composée d'hommes dévoués à leur pays. Je sais que je puis compter sur son concours; elle a toujours été unanime pour faire tous les sacrifices nécessaires lorsqu'il était question de défendre l'honneur et la dignité du pays. Mais aussi il faut convenir qu'il n'y a pas de gouvernement plus loyal que le nôtre; et, quand il vous fait des propositions, c'est qu'il les croit dans l'intérêt de l'état.

« Je compte sur le même concours lors de vos délibérations sur les objets importants qui vous sont soumis.

« Je finis en souhaitant que l'année 1838 soit une année de paix, et j'adresse à vous tous, et individuellement à tous ceux qui sont ici présents, mes souhaits pour vous et pour vos familles. »

Le Moniteur publie les discours adressés au roi par MM. de Gerlache, 1er président de la cour de cassation; Fallon, président de la cour des comptes; Van Ouffel, président de la haute cour militaire; Van Hoogten, premier président de la cour d'appel de Bruxelles; Fallon, président du conseil des mines; Meus, gouverneur de la Société générale; Van Bellinghen, président du tribunal de 1re instance; etc., etc. Plusieurs de ces harangues présentent peu d'intérêt. Le Moniteur d'ailleurs, ne fait pas connaître les réponses du roi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Ordre du jour. — BUDGET DE LA GUERRE.

Séance du 1er janvier 1837. — Chap. 2. Indemnité de représentation, 86,300 fr.

La section centrale propose une réduction de 50,249 fr.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE déclare ne pouvoir se rallier à cette réduction; il entre dans de nombreux détails pour prouver la nécessité d'accorder aux généraux une indemnité de représentation qui leur permette de faire les honneurs de leur commandement tant en garnison qu'au camp. C'est surtout au camp que ces indemnités sont le plus nécessaires, car c'est aux généraux qu'incombe l'hospitalité que nous devons aux militaires qui visitent notre pays et veulent connaître à fond l'organisation de notre armée. M. le ministre rappelle le séjour que fit au camp de Beverloo un officier général fort distingué de l'armée française, ce militaire qui comptait ne rester que deux heures au camp y passa deux jours à l'examiner dans tous ses détails, et l'opinion qu'il a conçue de notre armée a contribué à en faire apprécier en France la bonne tenue. M. le ministre rappelle les dépenses d'un général de division en campagne.

Il conclut au maintien du chiffre qu'il a demandé.

La question est la même pour les chefs de corps, il convient donc d'accorder le chiffre dans sa totalité.

M. LE PRÉSIDENT annonce que la séance est levée jusqu'à 2 heures; pendant ce temps la députation se rendra auprès de leurs Majestés.

La séance est suspendue.

A 2 heures les membres de la députation sont revenus.

La chambre reprend la séance à 3 heures.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du discours adressé par lui, au nom de la chambre, à leurs majestés.

Le roi a répondu qu'il remerciait la chambre au nom de la reine et au sien des sentiments qui lui étaient exprimés, et la félicitait d'avoir renoncé aux douceurs du foyer domestique pour des travaux d'intérêt public. L'année 1838 s'ouvre sous d'heureux auspices. La paix ne sera point troublée; l'action du gouvernement a été loyale et franche. Puisse la paix se conserver pendant l'année 1838.

S. M. termine par des souhaits pour les représentants et leurs familles.

La chambre revient à l'ordre du jour.

Art. 2 du chap. II. Section I. — Indemnité de représentation, 86,300 fr.

nus, il vit encore! Disant ces mots, Caligula jette le consul par la fenêtre. — Le peuple bat des mains, et il s'écrie :

Empereur sans égal.

Qui nous donneras tu pour consul? A quoi répond Caligula :

Mon cheval.

Singulière façon d'apaiser une émeute! Le peuple demandait du pain à l'empereur, l'empereur lui jette un consul à la tête! Ainsi est confirmée cette parole d'Antonio: Je vous conseille de faire griller cette fenêtre, tout à l'heure on vient d'y jeter un homme.

Au troisième acte nous sommes chez le tribun Chéréa. Chéréa est le Burrhus de cette pièce, mais un Burrhus indécis, inhabile, maladroite. Quelle beau caractère ce Burrhus assez hardi pour affronter les vices naissants de Néron! Qu'il est grand ce vieil lard aux pieds de cet indomptable jeune homme! et comme il jette autour de lui je ne sais quel parfum de vertus qui rend supportable même la pré-ence d'Agrippine! Le Chéréa de Caligula est un vulgaire conspirateur qui conspire pour la liberté; savez vous avec qui! Avec Messaline! avec Messaline pour la liberté! Chéréa pour mieux tuer Caligula, s'est fait l'amant de Messaline. Il a passé avec elle la nuit du prologue; il l'attend cette nuit encore. Et cependant, ce vieux soldat, ce stoïcien qui plus d'une fois a rêvé la mort de Caton à Utique et la mort de Brutus aux plaines de Philippes, on nous le montre, lui aussi, implorant, comme la bonne femme du premier acte, ses dieux lares! Que dirait on si dans dix huit cents ans d'ici on montrait, sur le théâtre, Mirabeau à genoux devant l'image de la sainte Thérèse! Il est impossible que Chéréa prit ainsi ses dieux lares, personne ne les pria plus dans le siècle d'Auguste : les esprits les plus avancés, les esprits de la trempe de Chéréa, étaient des stoïcien sans reproche et sans peur.

Pourquoi donc M. Alexandre Dumas, puisqu'il cherchait avec ce soin minutieux et plein de zèle toutes les nuances des opinions romaines sous les Césars, n'a-t-il pas fait un stoïcien de Chéréa? D'ailleurs ce Chéréa agit bien peu, et il prend de bien puériles précautions pour un conspirateur de sa force. Chéréa a acheté comme son esclave, Aquila, le Gaulois, vendu en place publique. Mais d'abord pourquoi les satellites de César qui s'étaient fait adjuger Aquila, le Gaulois, comme leur esclave, l'ont-ils revendu sans la permission de César? Ensuite, pourquoi donc Junia n'a-t-elle pas racheté son genre? Pourquoi lui en soit, Aquila traite son maître à peu près comme le nègre Yagoub traite le sien. — Il n'aime pas Caligula, mais il a bu dans sa coupe et il

M. BRABANT combat vivement la demande du ministre.

M. F. DE MÉRODE engage la chambre à voter l'allocation demandée par M. le ministre, il rappelle les sept questions qu'il a posées l'an dernier lors du vote du budget de la guerre sur le même sujet. L'orateur pense qu'il vaudrait mieux enlever au soldat le dernier de poche dont il abuse, que de ne pas donner aux généraux la possibilité de subvenir aux frais de représentation. Il passe de là à la liberté des cultes qui reçoit chaque jour de nouvelles atteintes; il voudrait la voir respectée moralement et matériellement. Il termine par insister pour l'adoption du chiffre demandé par M. le ministre.

M. DESMAYET DE BIESME ne pense pas que dans l'état actuel de nos finances on puisse augmenter ainsi les dépenses du budget de la guerre déjà si lourd pour le pays.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE justifie la demande d'allocation qu'il fait.

M. FIRMEZ conteste l'utilité des frais de représentation en général soit parmi les fonctionnaires civils, soit parmi les fonctionnaires de l'ordre militaire. Il conçoit cependant que quand un général a logé et nourri un chef étranger, on lui donne une indemnité spéciale.

M. DE FOUTY rappelle ce qui s'est passé l'an dernier au vote de cet article.

M. DESMAYET DE BIESME pense que l'allocation qui serait faite aux colonels serait une charge fatale puisqu'elle les exposerait à des exigences.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE explique ce qu'il entend par frais de représentation.

M. F. DE MÉRODE se plaint que M. Desmayet de Biesme n'ait voulu répondre qu'à une des sept questions qu'il a posées. Il revient de nouveau sur la nécessité d'allouer la somme de 86,300 fr.

M. GENDEBIEN demande que le chiffre soit fixé à 36,000 fr. en ce qui concerne les frais de représentation des officiers généraux. Il consent aussi à allouer 900 fr. par régiment, sauf à répartir ce dernier chiffre suivant le nombre des officiers. Le chiffre serait donc porté à 66,300 fr.

Cet amendement est appuyé.

Le chiffre de 86,300 fr. proposé par le ministre est mis aux voix et rejeté.

Le chiffre de 66,300 proposé par M. Gendebien est mis aux voix; après deux épreuves douteuses, la chambre procède au vote par appel nominal.

Résultat : 55 votans, 29 pour, 26 contre.

Le chiffre de 66,300 fr. est adopté.

La séance est levée à 4 heures et renvoyée à demain heure ordinaire.

Ordre du jour. — Suite de la discussion.

Du 2 janvier. — Au commencement de la séance de ce jour, M. d'Hoffschmidt a interpellé M. le ministre des affaires étrangères pour savoir s'il est vrai, comme l'a annoncé le Journal des Débats, que le roi Louis Philippe rappelait les troupes envoyées sur la frontière, et il a demandé en outre que, si l'affaire de la forêt de Grunewald est tout à fait terminée, le gouvernement rappelle également les troupes qui sont actuellement dans le Luxembourg, afin de diminuer les charges dont cette malheureuse province se trouve déjà obérée.

M. le ministre a répondu qu'il n'avait reçu aucune communication officielle de la nouvelle donnée par le Journal des Débats; que quant à l'exploitation de la forêt de Grunewald, elle était entièrement suspendue; mais que pour ce qui concerne le rappel des troupes envoyées dans le Luxembourg, c'était une question à examiner par le gouvernement, et sur laquelle il ne pouvait s'expliquer en ce moment.

La chambre a repris ensuite la discussion du budget de la guerre. Le chiffre relatif à la solde de l'infanterie a donné lieu à une longue discussion.

Le gouvernement avait primitivement demandé pour cet article une somme de 11,403,608 fr., mais il avait ensuite consenti à le réduire de 267,563 fr.

La section centrale proposait une réduction de 666,473 fr. M. le ministre a vivement combattu cette réduction, qui, suivant lui, rétablirait l'état des choses que la chambre avait voulu changer en 1837, mais malgré ses efforts, l'opinion de la section centrale a prévalu, et le chiffre qu'elle proposait a été adopté.

La chambre a adopté encore plusieurs autres articles du budget sans discussion importante, et en a renvoyé la suite à demain.

LIEGE, LE 3 JANVIER.

DECHÉANCE D'UN CHEVALIER DE L'ORDRE LÉOPOLD.

C'est sous ce titre que le Courrier Belge publie un article plein de sages réflexions sur l'annulation de l'arrêté royal qui avait conféré au sieur Hannay la décoration de l'ordre de Léopold.

Voici comment ce journal s'exprime :

« La justice des hommes est plus inflexible que la justice de Dieu; elle punit, mais ne pardonne jamais. Voyez le malheureux Hannay; il avait subi la peine d'une première faute, il était quitte envers la société; non-seulement sa nouvelle conduite était exempte de reproches, mais on la jugeait digne de récompense; puis on le décorait; un journal exhume un ancien jugement, qui a condamné cet homme à une peine infamante, pour malversation, et le voilà exposé à subir une

ne veut pas tuer César. La position est critique pour Chéréa, qui serait à la merci de son esclave, et déjà il tire son poignard quand il est interrompu par Messaline. A peine a-t-il le temps de faire entre Aquila dans un cabinet voisin. Messaline arrive et, sans autre préambule, elle parle à son complice Chéréa de la mort prochaine de l'empereur. Elle raconte aussi l'enlèvement de Stella. A ces mots, l'esclave Aquila qui a tout entendu (impudent conspirateur de Chéréa), se précipite hors de sa cachette, et maintenant il veut tuer le tyran! Ici, je ne comprends pas pourquoi Messaline se charge seule d'introduire Aquila chez l'empereur, et pourquoi elle oublie de donner au moins un poignard à ce Gaulois qui dit assassiner l'empereur Chéréa fait, il est vrai, à sa complice Messaline, une observation analogue sur son complice Messaline n'en tient compte et elle répond à Chéréa : — Je t'en rendrai deux! Ceci voudrait être expliqué. Avec les mœurs que nous connaissons à Messaline, nous serions bien aise de savoir ce qu'elle veut faire de ce jeune Gaulois.

Il y a cependant dans ce troisième acte, qui n'est pas le meilleur des cinq, une très jolie scène; jolie est le mot malheureusement. On a arrêté dans la rue deux jeunes gens goguenards et on les amène au tribunal qui les interroge. Les réponses de ces deux jeunes gens sont pleines d'esprit et de sel antique. On en regrette que davantage ce jeune homme du prologue qui s'est tué dans un bain. Celui-là avait aussi beaucoup d'esprit, et M. Alexandre Dumas aurait bien pu le faire mourir un peu plus tard.

L'acte quatrième commence tout-à-fait comme le premier acte d'Angelo, tyran de Padoue. Stella est enfermée dans une chambre du palais de l'empereur. Tout à coup une main invisible pousse dans la chambre de Stella, Aquila son amant, son fiancé. Puis la porte se referme pour ne plus se rouvrir. Mais qui donc a amené là le jeune Aquila? Messaline! Et puisque Messaline conspire contre Caligula, pourquoi donc enferme-t-elle dans ce palais, et pourquoi livre-t-elle aussi au tyran ce jeune Gaulois si bien disposé à tuer le tyran? C'est une question à laquelle je ne puis répondre. Ainsi renfermé avec celle qu'il aime, Aquila veut mettre à profit ces derniers moments, pour aimer sa maîtresse d'un amour d'épouse, mais alors se montre la chrétienne. Stella parle de son Dieu à son amant; elle veut le convertir avant la mort. La scène est étrange, d'autant plus étrange qu'elle ne tient pas au drame principal, qu'elle est un hors d'œuvre et qu'elle fait jouer à notre Gaulois un sot rôle.

En effet, la jeune chrétienne qui connaît ses formules religieuses fait subir à son fiancé un interrogatoire dans les règles. — Crois-tu ceci! — Crois-tu cela? — En un mot tout le cathéchisme; et l'amant, qui est

fétrissure mille fois plus grande que la première. L'Europe entière connaît aujourd'hui sa faute et l'affront qu'on lui fait.

Le pouvoir s'est fourvoyé, selon nous, en ne montrant pas plus de grandeur d'âme que le vulgaire, en se faisant impitoyable et passionné comme la foule aveugle et brutale.

A ce compte, il n'y aurait pas de condamnation à temps, la première punition infligée serait une fétrissure éternelle; autant vaudrait le dire, et mieux vaudrait souvent une condamnation à mort, pour une certaine classe de la société, qu'une peine infamante qui ne finit qu'au tombeau.

L'Indépendant enchaîne encore sur le châtiement du malheureux libéré, en annonçant qu'il va être rayé des contrôles de la garde civique, où il servait avec honneur, puisque ses chefs l'appuyaient vivement auprès du roi. Si cet homme a quelq'emploi pour vivre, on le lui fera sans doute retirer, et il ne lui restera que l'alternative de se mettre en guerre avec la société qui le repousse, ou de se brûler la cervelle.

Nous nous associons à ces généreuses pensées. Point de peines éternelles! Qu'il reste toujours une porte ouverte au repentir. Que le coupable, après avoir expié sa faute, puisse rentrer dans la société, qu'il puisse reconquérir l'estime générale, et devant Dieu, et devant les hommes, se replacer au rang d'où le malheur l'avait précipité; que la société lui ouvre ses bras, si elle est digne d'être réhabilitée par elle, et se garde de comprimer des facultés qui, méconnues continuellement, ou détournées de leur direction naturelle, s'éteindraient dans les douleurs d'une vie ingrate et stérile, ou se transformeraient en instruments de mort et de destruction. La justice, la charité, l'humanité l'exigent.

Le Courrier aurait désiré que le gouvernement eût montré plus de grandeur d'âme que le vulgaire, en maintenant la nomination du sieur Hannay comme chevalier de l'ordre Léopold. Mais pouvait-il le faire légalement? Non. La loi qui institue cet ordre porte que la décoration ne pourra jamais être accordée à ceux qui se trouvent sous le poids d'une condamnation infamante. La nomination du sieur Hannay était donc nulle de plein droit et le gouvernement n'a fait que proclamer cette nullité, et exécuter les dispositions de la loi, en retirant au sieur Hannay la décoration qui lui avait été donnée. Mais il reste à celui-ci un moyen bien simple de se soustraire aux effets de la condamnation qui l'a frappé: il n'est point placé, comme le Courrier paraît le croire, dans la terrible alternative de se mettre en guerre avec la société, ou de se brûler la cervelle. Ce moyen c'est la réhabilitation telle qu'elle est déterminée par le titre VII chapitre IV du Code d'instruction criminelle.

L'art. 620 de ce code, porte que tout condamné pourra être admis, après l'expiration de sa peine, à demander sa réhabilitation, s'il demeure, depuis cinq ans dans le même arrondissement communal, s'il est domicilié, depuis deux ans accomplis dans le territoire de la municipalité à laquelle sa demande sera adressée, et s'il joint à sa demande des attestations de bonne conduite qui lui auront été délivrées par les conseils communaux et par les municipalités dans le territoire desquelles il aura demeuré ou résidé pendant le temps qui aura précédé sa demande.

Or, il ne sera pas difficile au sieur Hannay de remplir ces conditions. Car s'il faut en croire l'Indépendant, cet homme, depuis sept ans, au moins, s'est toujours conduit de manière à mériter l'estime de ses concitoyens. La pétition qu'il avait adressée au roi pour obtenir la croix de Léopold était accompagnée d'attestations très favorables, au nombre desquelles se trouvent sa démission honorable du grade de capitaine qu'il occupait dans l'armée de 1831. Il avait même obtenu la croix de fer pour des services rendus à son pays, pendant la révolution. Enfin Hannay, qui avait été élu lieutenant de la garde civique, était vivement appuyé pour l'obtention de la croix de Léopold, par ses chefs et surtout par son colonel, homme d'honneur et de probité. Il peut donc invoquer avec confiance les dispositions de l'art. 620 du code d'instruction. Il peut compter sur la justice et l'impartialité du tribunal au pied duquel il portera sa demande en réhabilitation.

Pour le déterminer à faire une semblable demande, nous lui dirons, si tout-fois ces lignes lui tombent entre les mains, qu'il y a trois ans, la cour de Liège, sur les conclu-

sions conformes du ministère public, a accordé la réhabilitation à un homme qui avait été également condamné pour vol, à une peine infamante. Nous ajouterons, pour ceux qui seraient tentés de révoquer en doute l'efficacité de ce remède, qu'aujourd'hui cet homme est devenu un des membres les plus recommandables et les plus utiles de la société, et qu'il joint de l'estime de tous ceux qui le connaissent.

On parle de retirer également, au Sr. Hannay, sa décoration de la croix de fer. Quelques membres de la commission des récompenses honorifiques, présents à Bruxelles, vont, dit-on, se réunir pour examiner s'il n'y a pas lieu de provoquer auprès du gouvernement, la révocation de l'arrêté qui décore le Sr. Hannay de la croix de fer. Cette espèce d'acharnement que l'on met à déshonorer, de nouveau, un homme qui pouvait croire qu'il avait suffisamment expié une faute de jeunesse, nous affecte péniblement. Nous désirons que la commission ne se hâte pas trop et qu'elle laisse au Sr. Hannay le temps de se faire réhabiliter.

En élevant la voix en faveur du Sr. Hannay, nous froissons peut-être un préjugé trop généralement admis. Mais la mission du journaliste n'est jamais plus noble et plus belle que lorsqu'il plaide la cause de la justice et de l'humanité, sans se soucier des clameurs de la méchanceté ou de l'ignorance.

L'Industrie a cru voir, dans notre retard à lui répondre, une magnifique occasion de chanter victoire; un peu de modestie ne sied pas mal au talent, et notre confrère aurait pu, en y pensant, attribuer à d'autres motifs qu'à l'impuissance de répliquer notre silence si prolongé. Quoi qu'il en soit, nous nous permettrons, à notre tour, de dire à l'Industrie que, si elle avait imité la lenteur réfléchie dont elle veut bien nous gratifier en cette occasion, elle n'aurait peut-être pas soutenu avec tant d'assurance l'opinion que nous combattons. Que de considérations en effet se présentent pour appuyer notre allégation, à part celles que nous avons déjà fait valoir! Nous sommes curieux, par exemple, d'apprendre par quels arguments ingénieux on pourrait répondre à l'objection tirée des dispositions particulières de la loi d'organisation judiciaire de 1827, dont un article dit en termes exprès: ceux qui ne réunissent pas les qualités requises par la présente loi, et qui sont néanmoins en fonctions, pourront être nommés par le roi à des emplois correspondants. Les magistrats, depuis la loi fondamentale de 1815, dit l'Industrie, étaient inamovibles et ne pouvaient par conséquent perdre leur emploi qu'en vertu d'un jugement. Or, voilà que le législateur de 1827, oubliant ce principe, donne au roi la faculté de nommer ou de ne pas nommer une certaine catégorie de ces fonctionnaires, à qui l'exercice de leurs fonctions à partir de 1815 donnait un droit imprescriptible à l'irrévocabilité. Nous le répétons, il sera fort divertissant d'entendre l'Industrie gourmander la chambre de 1827 comme ayant méconnu l'esprit de la loi fondamentale.

Dans son dernier article, notre confrère en est encore revenu à son grand argument qui consiste à dire: Citez-nous un cas de révocation. Nous avons déjà démontré que c'était là déplacer la question; nous pourrions en effet, à l'aide du même moyen, soutenir, par exemple, que les hauts fonctionnaires de l'administration des finances sont inamovibles en répétant à ceux qui combattraient cette hérésie: citez-nous un cas de révocation. Du reste l'Industrie en insistant sur ce point, nous a donné l'idée de réveiller nos souvenirs, et nous y avons trouvé que c'était encore une erreur qu'elle affirmait avec tant d'assurance.

En effet, le roi Guillaume n'a-t-il pas, de sa propre autorité, révoqué le sieur Ganser, qui occupait les fonctions de substitut de procureur général près l'une des cours du royaume, et n'a-t-il pas ainsi prouvé qu'il interprétait, autrement que l'Industrie, l'art. 186 de la loi fondamentale? N'est-il pas aussi à la connaissance du public que c'est par suite d'une détestable violence que l'on a enlevé, au parquet de la cour de Liège, le magistrat intègre qui en fut si long-temps le chef révéré? Ne sait-on pas, s'il a accepté les fonctions de conseiller d'état, qui l'arrachaient à ses affections de famille, à ses collègues, à la vénération publique, que c'est parce qu'il y

a été contraint, parce que le ministre Van Maanen rêvait déjà l'ordie système auquel le caractère honorable et modéré de M. L. ne se serait jamais plié, et pour lequel on avait distingué, dans le parquet, un homme admirablement façonné. Nous pouvons poser en fait que si M. L. s'était cru inamovible, il n'eût pas abandonné Liège et ses anciennes habitudes pour le séjour de Bruxelles ou de La Haye.

Pour en finir sur ce point, et ce sera notre dernier mot, nous dirons à l'Industrie que nous passons condamnation, si elle peut nous fournir l'attestation d'un seul fonctionnaire, constatant qu'il s'est regardé comme inamovible de 1815 à 1830.

Il existe près de la Chapelle du Paradis au quai d'Avroy, un terrain vague dont la ville a fait l'acquisition, afin d'y déposer les bois et matériaux destinés au quai de hallage, et qui encombreraient les avenues de la promenade. Cependant l'encombrement n'a pas disparu; des monceaux de charpente y gissent encore, et comme ils ne sont point éclairés pendant la nuit, les passans viennent s'y heurter; ce qui peut occasionner des accidents déplorables.

Cet état de choses doit fixer l'attention de l'administration; comme aussi elle devrait veiller à ce que la belle promenade d'Avroy ne restât pas plus long-temps dans l'état pitoyable où elle se trouve: les chemins de fer devant attirer parmi nous beaucoup d'étrangers, il importe à nos administrateurs de ne point leur laisser concevoir d'eux une idée de négligence et d'incurie.

Il y a quelque temps plusieurs vols ont été commis au théâtre. Un officier, entre autres, a été volé de sa bourse, qu'on lui a enlevée en coupant la poche de son uniforme.

L'autorisation nécessaire à l'organisation de la compagnie des chasseurs carabiniers et de la porter à 120 hommes, vient d'être donnée par la régence. Nous exprimons le désir que le ministre la ratifie sans délai.

On nous écrit de Givet, 31 décembre: Cette nuit, une estafette est arrivée, apportant l'ordre aux deux escadrons du 9me. cuirassiers, en garnison ici, de rejoindre leur état-major à Sedan. Ils partent demain, 1er, janvier. Le 53me. en garnison à Mézières se concentre sur Givet; le 4me. quille Verdun pour se rendre sur la frontière. On annonce la concentration de 50,000 hommes sur la ligne de Givet à Sedan. Je tiens d'une source certaine l'arrivée à Sedan et Mézières de deux régimens de dragons et du 2me. carabiniers, venant de Luneville. Ces régimens ont reçu leurs ordres de départ de leurs garnisons respectives (Eclaircur.)

SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS.

La Société convoquée en assemblée générale, a décidé que les sociétaires seuls auraient droit à l'élection des membres de la commission, et jouiraient de leurs entrées au salon de l'exposition de 1838. Pour avoir cette qualité il faut être souscripteur pendant deux années successives; ainsi ceux qui ne souscriraient pas pour l'année 1837 seraient obligés de prendre un abonnement, ou de payer 50 centimes chaque fois qu'ils visiteraient le salon.

En résumé les avantages des sociétaires, sont: Deux actions de six numéros pour la loterie des tableaux qui seront acquis en 1838, deux belles lithographies, l'entrée gratuite pendant tout le cours de l'exposition et le droit d'être au renouvellement de la commission.

La lithographie (des botteresses agaçant un braconnier d'après le tableau de M. Vieillevoye) qu'on distribue maintenant aux actionnaires de 1835, est fort bien exécutée, et vaut à peu près le prix de la souscription.

La commission vient de faire choix du beau tableau de M. H. Decene, qui a figuré au salon en 1834 dont le sujet est, *le viciant administré aux infirmes*. Tous les amateurs se rappellent avec plaisir cette charmante et naïve production de l'un de nos meilleurs peintres de genre; nous espérons que le dessin exécuté sous la surveillance du peintre à Bruxelles, ne laissera rien à désirer. Cette lithographie est destinée aux souscripteurs de 1837 et paraîtra dans le courant du mois de mars.

Comme beaucoup de Sociétaires, sont inscrits sans adresses, sur le tableau de la Société, et la distribution se faisant par lettre alphabétique, ceux qui n'auraient pas encore reçu la lithographie sont priés de la réclamer chez M. Van Marck, membre de la commission, rue Pont d'Isle.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mercredi, 4^e représentation du 5^e mois d'abonnement. JUDITH, vaudeville en 2 actes. — Le CHEVAL DE BRONZE, opéra comique en 3 actes. On commencera à 5 1/2 heures.

enfin proclamer la république, quand tout à coup les prétoriens remplissent le palais, cherchant Claude; on trouve Claude, on le proclame empereur. — Chéris, Aquila et les autres conspirateurs sont condamnés à mort!

A moi l'empereur, s'écrie Messaline. Le dénouement de la comédie est la même; seulement je préfère ce mot de Chéris quand il entend qu'on proclame Claude: — *Tuer Caligula pour avoir Chéris, c'était bien la peine!* Comme aussi on ne voit pas trop pourquoi et comment il se fait que Messaline devienne tout d'un coup la cheville ouvrière de cette conspiration. Il se trouve cependant, à la fin de la tragédie, que c'est Messaline qui a tout fait, tout rêvé, tout conduit; cette Messaline est un aussi grand politique qu'Agrippine. Je doute cependant que cette pauvre fille de joie, Messaline, ait jamais eu deux idées de suite, c'était une folle comme Caligula était un fou; le vice avait monté à la tête de Messaline; à la tête de Caligula, c'était le sang!

Tel est ce drame; ce n'est pas tout-à-fait *Christine à Fontainebleau*, la *Tour de Nesle* et les belles scènes de *Richard Darlington*; et pourtant, tel que je vous le dis là, copié çà et là et partout, passant et sans transition d'une idée à l'autre, à la fois féroce et bouffon, terrible et trivial, profane et chrétien, composé de cent mille éléments contraires, les plus petits de la vie vulgaire aux plus hautes spéculations de l'Evangile, tout rempli de sang et de vice, de rocs et d'esprit, invraisemblable, impossible, absurde, parlant tous les langages, tour à tour traduisant, et d'une façon peu habile, l'ode d'Horace et la satire de Juvénal, et les élégies de Propertius, et les vers de Gallus; pélo-mêle confus et mal en ordre de toutes sortes de traditions, de contes, d'histoires, de récits; tel qu'il est donc, échappant à l'analyse, où bien écrasé par l'analyse, ce drame est pourtant l'œuvre d'un esprit hardi et puissant. Dans toute cette confusion, il y a de vifs éclairs; dans toute cette imitation, l'originalité se fait jour; dans toutes ces choses déviniées la veille, il y en a que l'auteur a devinées depuis dix ans. L'improvisation se fait sentir tout entière dans cette œuvre sans forme et sans nom, une improvisation hardie, puissante, créatrice, vagabonde, sans loi, sans frein, éloquent parfois, mais aussi parlant bien souvent un langage barbare. Que vous dirai-je? La pièce finissait ce matin à minuit; et maintenant qu'il est une seconde fois minuit; il me semble que c'est un rêve que j'ai fait là, mais un de ces rêves bizarres, étranges, hardis, compliqués outre mesure, dont on a peur dans le sommeil, et que pourtant on regrette au réveil! JULES JANIN

un païen, un amoureux, un soldat, et qui ne croit ni à Dieu ni à diable, et qui donnerait le ciel et l'enfer pour un baiser de sa maîtresse, à l'air de répondre: *Si cela te fait bien plaisir, je crois.* L'interrogatoire est long.

Quand la jeune précheuse a achevé son catéchisme, elle baptise son fiancé. Ainsi est baptisé Clorinde dans la *Jérusalem délivrée*; ainsi dans la dernière scène des *Martyrs*, Cymodocée reconnaît le Dieu de son mari, Eudore; ainsi dans un chef-d'œuvre de Corneille, Pauline, la femme de Polyucte, s'écrie: *Je suis chrétienne!* Mais Clorinde reçoit, sans interrogation préalable, l'eau sainte des martyrs; mais Cymodocée, mais Pauline ont appris depuis long-temps à aimer, à respecter le Dieu de leur époux; mais ce sont deux femmes faibles et mourantes qui se convertissent à une religion de pardon et d'amour! En fait de convertis gaulois et de fiers Normands qui courbent la tête, c'est tout au plus si nous croyons au baptême de Clovis.

Il y a là une scène terrible entre Caligula et ses deux victimes, Stella, Aquila. Le tyran ayant surpris les deux amans réunis dans la même chambre sans que ni lui ni nous sachions comment et pourquoi Aquila désarmé a été pris dans le piège, ordonne que sur-le-champ Stella soit tuée à coups de hache; oui, tuée sans pitié, tuée sans miséricorde, tuée sans que cet homme se souvienne que tout à l'heure il aurait cette jeune fille! Admirable Racine qui, après la mort de Junie, nous montre Néron accablé d'un éternel ennui!

Mais non content de tuer Stella, Caligula veut que le fiancé de sa sœur de lait soit témoin du supplice de cette enfant. On attache donc Aquila à une colonne, et de là le malheureux peut voir sa maîtresse égorger. Vous pensez si cette fois le nouveau chrétien se souvient de son baptême de tout à l'heure! Il entre alors dans une si grande fureur, que Junia, sa belle-mère, la mère de Stella, peut entendre ses cris de l'appartement écarté où on doit la tenir enfermée; en effet, Junia accourt aux cris d'Aquila, et que voit-elle? Stella égoragée par l'ordre de Caligula! Dans le temps où la critique était moins sévère, on eût ainsi résumé cette scène: *Caligula égorge Stella, fille de Junia, femme d'Aquila.*

Il faut dire cependant qu'il y a de la terre au fond de cet acte, et par conséquent de l'intérêt, et que c'est un grand point.

Le cinquième acte est consacré enfin à la mort du tyran. Ici le Théâtre-Français a déployé une pompe inouïe pour nous représenter le festin de Trimalcion, cette page intraduisible du sceptique, du charmant, du gaillard Pétrone. Mais hélas! nous sommes bien loin de Pétrone; la fête es-

triste, languissante et sombre. Caligula, couché sur son lit, mange et boit; sur un autre lit est étendu son oncle Claude, tremblant comme un matamore de la comédie espagnole; Messaline verse à boire comme la courtisane Néroni dans le festin de *Lucrèce Borgia*. Sur le devant de la scène des improvisateurs du pays de Naples chantent le vin, l'amour et les roses de Pèstum, malheureux Auacrons de carrefour. Entre deux vins, Caligula demande qu'on lui égorge deux victimes et les deux victimes sont apportées; ce sont les deux mêmes jeunes gens que nous avons vu tantôt chez Chéris. J'aime ces deux jeunes gens; ce sont bien certainement sans qu'il le sache peut-être, les deux créations les plus originales de la pièce de M. Alexandre Dumas, et cela, j'ouve beaucoup plus que je ne saurais dire, combien l'instinct et l'esprit, à un certain degré bien rare, valent presque autant que l'étude, la science et la méditation. Ces deux jeunes gens, le jeune homme de prodige et les deux autres, valent toute la pièce. Ils appartiennent à M. Dumas. Ils ne sont ni à Racine, ni à Corneille, il ne ressemblent ni à Britannicus ni à Polyucte; ils sont nouveaux, ils sont touchans.

Mais à propos de ce triste César Caligula, rendons à César ce qui appartient à César. Il y a tantôt cinq ans, deux jeunes gens de beaucoup d'esprit firent jouer sur le théâtre de l'Odéon une comédie en trois actes, intitulée: *Une révolution d'autrefois*, ou *les Romains chez eux*; l'un des deux auteurs de cette comédie, M. Théodore Burette, est, sans contredit, un des plus savans et des plus ingénieux latinistes qui soient au monde. La mort de Caligula est encore le sujet de cette comédie. Claude, Chéris, Lucullus, Quintina, Maxime, jouaient leur rôle dans cette ébauche brillante de la vie romaine. Chéris était bien le vieux Chéris de l'histoire, un de ces derniers républicains de l'école de Brutus. Caligula était tout-à-fait l'insensé que nous montre l'histoire, étrange folie qui ne visait qu'à accomplir des choses impossibles. Le dénouement arrivait vite et bien, et se terminait par la scène que raconte Tacite. Claude, rencontré dans les latrines, et tout souillé de cette ordure, porté sur le parvis impérial! Cette comédie eut du succès. Elle était cependant jouée sans éclat, sans faste, sans talent. Le peuple romain était représenté par trois comparses de bonne volonté, qui n'avaient pas mis en gage les couvertures de leur lit.

Une partie de cette comédie se trouvait dans le drame de M. Alexandre Dumas. Après la scène des deux jeunes gens qui lui couvrent d'improccations, Caligula s'endort sur son lit. A peine endormi, arrivent Aquila, le Gaulois, et Junia, la nourrice de César. César est réveillé en sursaut, on le tue. Chéris, qui a très peu parlé dans tout le cours de la pièce, va

